

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR LETTRES ET LANGUES DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011
PAR LES ÉLUS DE LA LISTE « HUMANITÉS ET COLLÉGIALITÉ »

Modification de la composition du Conseil : à la suite de la démission de Cécile Boulaire, Diane Cuny, MCF de grec, entre au Conseil (liste « Pour une faculté sereine et dynamique »).

Discussion sur l'ODJ

- Compte rendu du précédent Conseil (10/11/11) : le CR officiel étant distribué en séance, son approbation est reportée au prochain Conseil (janvier). Le directeur d'UFR signale que désormais, à la demande de certains enseignants, le CR officiel sera envoyé, comme le « Relevé de conclusions », à tous les personnels et non plus seulement aux membres du Conseil.

- JM Fournier propose que des questions restées en suspens à la fin du précédent Conseil soient traitées ici. Mais les élus « Humanités et collégialité » s'opposent à toute discussion sur les « devoirs de présence » des EC à l'université, parce qu'on n'a pas eu le temps de la réflexion et pour ne pas alourdir cette séance déjà rajoutée par rapport au calendrier initial.

1. Subvention accordée aux associations étudiantes

- Demande de MUNTO (Model of United Nations Tours Organisation) : JM Fournier est d'accord et, au-delà, propose de mettre au point un « soutien type » pour éviter de reprendre le même débat tous les ans. Munto adresse également une demande à d'autres UFR (ASH, droits, Sciences et techniques) mais beaucoup d'étudiants d'Anglais et de LEA sont concernés : 500 euros, c'est peu selon Alexis Chommeloux. Cependant, Pierre Dubois estime que cette aide doit être proportionnée aux subventions des colloques ou journées d'études. Bernard Pouderon (dir. dép. grec) craint qu'il n'y ait plus de limite si 8 associations demandaient des subventions. JM Fournier indique qu'il ne s'agit que d'une participation de notre UFR, puisque les autres UFR apportent leur contribution et qu'un appel central est aussi adressé à la Présidence. On se met donc d'accord sur 500 euros, et la subvention est votée à l'unanimité.

- « Soutien type » : JM Fournier propose un montant de référence de 500 euros, mais tout dossier de demande devra être évalué individuellement par le Conseil. Proposition votée à l'unanimité.

2. Examen du catalogue UE libres du 2^e semestre

- JM Fournier précise d'emblée qu'une UEL implique 10 séances de 2h, soit en TD 20h (jusqu'à 45) et en CM 30hETD (au-delà de 45). Mais on ne peut convertir ce qui est annoncé TD en CM, ou dédoubler un TD parce qu'on dépasse 45 inscrits (dans ce cas on peut simplement signaler l'arrêt des inscriptions, ou admettre davantage d'inscrits).

- Monique Hemery (secr. esp.) rappelle que les TD de Langues vivantes sont à 35 et non 45 (seuil jusqu'à présent appliqué aussi aux UEL).

- JMF : pas de dédoublement à partir de 35, car les UEL relèvent d'une « action d'établissement » et non de l'UFR, et sinon le budget des UEL explose. Toutefois, si on estime que c'est une charge correcte en CM pour les langues, on l'acceptera mais on n'ouvrira pas d'autres TD complémentaires. Les UEL ne s'adaptent pas aux effectifs.

Un tableau prévisionnel est distribué en séance et commenté par JM Fournier : il a été établi à partir des effectifs des années précédentes et des anticipations du département d'espagnol ; l'italien a demandé 2 groupes mais on ne voit que 25 étudiants l'année dernière. La direction de l'UFR, préalablement à notre examen, a reçu une consigne spécifique de la Présidence : refus de renouveler l'UEL de « néerlandais débutant » au motif que les effectifs sont faibles (8 inscrits l'année dernière) ; mais JMF observe que d'autres groupes ouvrent avec des effectifs inférieurs. Du reste c'est au Conseil lui-même de décider de son offre en UEL, ce choix ne regarde pas la Présidence.

- Elisabeth Gavaille intervient pour soutenir cette initiation au néerlandais assurée par Luc Bergmans : c'est une offre originale de notre UFR, et qui ouvre des débouchés. Alexis Chommeloux confirme que les Pays-Bas représentent souvent un « point de chute » assuré pour les étudiants anglicistes.

- Sylvie Humbert-Mougin demande si ce refus de la Présidence constitue une première.

- Philippe Chardin (dir. dép. Littérature comparée et resp. Master) souligne qu'il s'agit là d'un choix supplémentaire intéressant pour les étudiants de Littérature Comparée.

- JM Fournier met en garde contre une telle conception : si des options sont vraiment enrichissantes, il faut les inscrire dans la formation elle-même, plutôt que de générer des cours spécifiques, surtout qu'on doit raisonner dans la perspective de réduction des UE libres.

- Catherine Douzou (dir. dép. ADS) obtient confirmation que les 2 groupes d'atelier théâtre (limités à 20 personnes chacun) seront bien ouverts, car il s'agit d'une pratique spécifique.

- A la demande de P. Dubois, JM Fournier précise que la dotation est de 990h, et notre proposition de 940h (en raison des suppressions que certains dép. ont signalées par rapport à l'année dernière, et des ajustements évoqués en italien) : on a effectivement un volant de 50h. Donc on peut ouvrir l'UEL de néerlandais, en priorité, puis proposer une autre UEL (TD 20h ou CM 30h), pour atteindre 980 voire 990h.

Le renouvellement de l'UEL de néerlandais est voté à l'unanimité. JM Fournier se félicite que cette proposition puisse être portée avec force à la Présidence ; il n'avait compté que 4 étudiants pour l'UEL de Sodilang, à propos de laquelle la Présidence n'a pas réagi. Christine Climent signale que ce chiffre est à corriger : 7 étudiants.

- Pour la marge de 30h restantes, M. Hemery propose de dédoubler des groupes à 35. Mais JM Fournier juge qu'il y a assez de cours de langues, et qu'il vaut mieux du contenu nouveau. Il rappelle pour les volontaires que les deux créneaux horaires d'UEL sont le jeudi après-midi et le lundi de 17h à 20h. Comme aucune proposition n'émerge, on en reste à 960h (néerlandais inclus).

- E. Gavaille demande si cette réduction à 960h ne risque pas d'être entérinée pour l'année prochaine. JM Fournier rappelle que de toute façon les UEL sont vouées à disparaître en 2014 ; B. Pouderon s'inquiète qu'on perde ainsi un vivier.

- JM Fournier revient sur les maquettes du prochain contrat : en informatique, l'obligation de préparer le C2i impose 20h sur la totalité de la licence, or dans notre UFR, il y a des cours à chaque semestre ; à la place, on pourrait remettre du contenu.

- A ce propos, E. Gavaille demande le calendrier des maquettes, notamment pour la licence Lettres (en rattrapage de volume horaire par rapport aux Langues), et pour les masters d'italien et d'allemand.

- JM Fournier : le 24 novembre dernier, la Présidence en réunion avec le Ministère a fait valider notre offre de formation intégralement, incluant les masters d'italien avec Pérouse et d'allemand avec Bochum. Attention, l'évaluation AERES (l'année dernière) ne détermine pas le jugement du Ministère cette année, puis l'accord du Ministère ne vaut pas ouverture (condition nécessaire et non suffisante). Certaines formations ont été présentées avec un rappel des recommandations l'AERES, d'autres avec un rappel de la mise en garde de l'AERES (master à distance : inadéquation des forces de Sodilang pour porter ce projet intéressant). Ensuite, 2 étapes :

1°) Pour première mise en place en sept. 2012, il y a encore des ajustements possibles (avril-mai dernier délai avec le Ministère, en interne de janvier à mars). Les maquettes doivent être accessibles vers avril-mai, donc finalisées entre janvier et mars. Les augmentations de volume horaire en licence Lettres pour atteindre 1350h (en attendant les 1500h de 2014) passeront devant le Conseil au printemps. Les masters d'italien et d'allemand doivent être présentés et votés au Conseil d'UFR dès janvier ; dans le même temps, on négocie avec la Présidence. On n'est pas à l'abri d'un refus du CEVU ou du CA mais pour l'instant tout laisse à penser qu'on obtiendra approbation sur ces dossiers de master. Le défi ne s'arrêtera pas à faire accepter par les instances les deux masters, il ne faudra pas qu'ils restent des « coquilles vides ».

- Christine de Gemeaux (dir. dép. allemand) annonce que, justement, le master franco-allemand a suscité beaucoup d'intérêt au Forum de Strasbourg ; elle déplore que les RI ne veuillent plus soutenir les déplacements à ce forum. JM Fournier répond que l'UFR peut s'en occuper seul ; le véritable enjeu est ailleurs.

2°) 2012-14 : 2 ans pour préparer le passage aux 1500h de la « nouvelle licence ».

3. Rapport d'activité « Atelier Théâtre »

Adopté à l'unanimité.

4. Relations internationales : convention d'échange avec l'Université de la Plata

Florent Kohler (dir. dép. d'esp.) présente cette convention, lancée en son temps par J-P Castellani. La Plata est la 2^e université argentine (capitale de la province de Buenos Aires). On compte y envoyer le semestre prochain une étudiante de Sciences du Langage, mais cette convention concerne surtout LEA. Elle est approuvée à l'unanimité.

5. Questions diverses

1/ Budget : à l'intention des membres du Conseil, JM Fournier signale que les heures des départements sont toujours là, à leur place. Erasmus et Sodilang doivent avoir un statut officiel pour que les heures soient payées par l'université.

2/ Remise à l'ODJ du CRL, à la demande de Fl. Kohler

- Fl. Kohler indique que les lecteurs d'espagnol perdent beaucoup de temps avec l'obligation de pratiquer le CRL une fois sur deux (une demi-heure d'installation) : y a-t-il eu dans le passé une décision contraignante du Conseil d'UFR concernant une telle répartition des cours de langues entre Fromont et le CRL ?

- JM Fournier répond en deux temps : 1°) le CRL représente un investissement considérable au départ (il ne parle pas ici des 30 000 euros de fonds annuels) ; 2°) les dysfonctionnements sont réels et non contestés, on travaille à trouver des solutions.

- Fl. Kohler : des programmes de cours sont gâchés pour des problèmes de locaux. Tous les cours de langue sont concentrés le mardi donc le CRL est engorgé. Dans chaque TD, ce sont 4h de cours perdues.

- P. Dubois proteste contre l'idée d'un « investissement » à rentabiliser : est-ce nous forcer à utiliser un outil dont on n'aurait pas besoin ?

- Aaron Smith (co-dir. du dép. d'anglais) estime que l'utilisation du CRL n'était pas claire au départ : autoformation (cela marche) ou expression orale ?

- M. Hemery rappelle que le CRL avait été présenté comme un outil, puis a été imposé aux enseignants.

- E. Gavaille situe cette présentation devant le Conseil printemps 2008. Il y avait une volonté très nette de l'université de faire acquérir toutes sortes d'outils informatiques, de logiciels. Lors de cette présentation, il était plutôt question d'autoformation, et déjà des inquiétudes avaient été exprimées sur les risques de « dépossession » pour les enseignants de Langues (intervention de S. Humbert-Mougin notamment). Le secteur Lettres connaît mal l'organisation de l'enseignement en LV, on est surpris d'apprendre que des enseignants sont maintenant tenus de « faire du CRL ».

- JM Fournier juge que les deux collègues en charge gèrent très bien l'outil. Il admet qu'il y avait au départ un « choix d'investissement ».

- C. de Gemeaux pense qu'il s'agit d'une politique d'université, pas de l'UFR. C'est la même situation à Clermont-Ferrand, où elle enseignait auparavant.

- P. Dubois ajoute que cela s'inscrit dans une politique d'investissement lourd en équipements.

- Eric Athenot tient à souligner l'intérêt de cet outil (par exemple, il a pu faire voir des films aux étudiants de son cours de master), dont on n'a pas forcément mesuré encore toutes les possibilités d'utilisation.

- Fl. Kohler revient à sa demande précise de lever l'obligation pour les lecteurs d'enseigner en CRL une semaine sur deux. A. Smith signale aussi des retours négatifs, de la part des lecteurs d'anglais, sur des problèmes d'utilisation (difficile d'animer une séance sur 4-5 postes différents).

- M. Hemery ajoute que les lecteurs d'espagnol trouvent l'outil intéressant mais son exploitation compliquée.

- P. Dubois et Nelly Valtat demandent qu'on lève cette obligation qui n'est inscrite nulle part ; F. Kohler propose au moins de fixer un seuil à 2 séances par semestre.

- Sabrina Ferrara : maintenant qu'on a cet outil, il faut l'utiliser. Mais même les enseignants expérimentés se voient imposer des cours en CRL. Autrefois, on avait le choix entre conversation et labo : pourquoi ne pas laisser cette latitude ?

- JM Fournier répond qu'une décision technique correspond à une orientation politique. Le problème est de faire en sorte que les enseignants s'approprient le CRL. Il faut voir comment on peut l'utiliser, avec les collègues qui savent déjà en quoi cela consiste. Il admet que la concentration sur le mardi et la contrainte actuelle d'une séance sur deux causent des pesanteurs ; il propose une concertation sur l'utilisation du CRL, une sorte de « groupe de travail ». Fl. Kohler est d'accord, il faut demander aux enseignants expérimentés en CRL de faire des propositions d'utilisation pertinente.

- M. Hemery demande que le collègue qui gère administrativement le tronc commun soit autorisé à placer les cours près de Fromont. Au passage, JM Fournier déplore qu'il n'y ait pas de pilotage pédagogique du tronc commun, ce qui expose les BIATOS (exemple : collecte des sujets d'examen terminal pour tous les cours de « français expr. écrite et orale » alors qu'on a un total qui n'excède pas 50 étudiants en régime spécial).

Pour conclure, JM Fournier propose :

1°) cours de langue 1ère année : obligation de l'alternance à alléger pour l'espagnol, liberté pour cette année ;

2°) appel aux bonnes volontés et implication des directeurs de dép./filiales.

- N. Valtat refuse une commission qui imposerait une contrainte ; JM Fournier rappelle que les commissions n'élaborent que des propositions, l'instance de décision étant le Conseil d'UFR. La proposition est adoptée.

- E. Gavaille demande, puisqu'on parle de CRL, confirmation à propos du maintien de la décharge, annoncé pour la présente année universitaire lors d'un précédent CA¹ : en Lettres et Langues, la décharge pour 2011-12 est donc maintenue à 100h, et non pas abaissée à 64h ? Il est amer de voir qu'une collègue a été amenée à démissionner pour une annonce, en toute fin d'année, de réduction à presque moitié, ce qui désorganisait ses prévisions de service.

- J.-M. Fournier indique que la décharge est de 100h par CRL, c'est-à-dire par composante et non par personne, et maintenue à titre transitoire. Pour certaines UFR cela faisait 100h par personne, donc cela ne concerne ni ASH ni L&L. Il va y avoir une redéfinition, après évaluation de ces structures et de leur fonction.

- E. Athenot exprime son indignation avant de rappeler que la démission de la responsable précédente est due à la réduction de sa décharge.

¹ Texte du « Relevé de décisions » du CA du 26/09/11 diffusé par la Présidence : « Jean Fabbri interroge le président sur les raisons qui ont conduit à réduire le nombre d'heures de décharges pour les personnels travaillant dans les centres de ressources en langue (CRL). En réponse le président indique que 100 heures de décharges ont été accordées par CRL. Il s'agissait d'une enveloppe accordée sur le contingent des composantes, par les composantes, et seulement pour le lancement des CRL. Maintenant que nous disposons d'un peu de recul, il est nécessaire de réaliser un audit de ces structures pour notamment vérifier le contenu pédagogique et mesurer les progrès des étudiants. Un groupe de travail associant les composantes et les personnels des CRL sera organisé dans les semaines qui viennent. Dans l'attente des conclusions de ce groupe les situations acquises seront figées pour cette année. »

- E. Gavaille : les collègues anglicistes avaient insisté sur le fait que la responsable de notre CRL, dans une UFR de Langues, avait une charge particulièrement lourde.
- J.-M. Fournier répond que la collègue s'investissait avec dévouement dans des tâches qui lui paraissaient opportunes, mais il s'interroge sur la pertinence de son travail. Enfin il juge que ces 100h constituaient « un abus » parce que la décharge n'avait pas été votée en Conseil.
- B. Pouderon rappelle que pour un EC la décharge est de 64h maximum.
- E. Gavaille pense qu'on ne peut pas comparer, vu la charge d'enseignement d'un PRAG.

3/ J.-M. Fournier veut revenir sur la question de Fabienne Toupin en toute fin du dernier Conseil, concernant les étudiants assis dans les couloirs. Puisque, pour des raisons de sécurité, on ne peut pas mettre des sièges dans les couloirs, il pense qu'il faudrait une salle pour les étudiants — comme il en faudrait une pour les collègues. Ces étudiants assis dans les couloirs sont un symptôme de dysfonctionnement.

4/ Dernier point : JM Fournier signale que, en lien avec le déménagement de la Présidence au Plat d'étain, le CROUS annonce la fermeture du « Mare Nostrum » (déjà actée) et risque de fermer le restau-U à l'angle des rues Tanneurs et Bretonneau.